

## Pagayez sur la rivière Portneuf et profitez d'un service de navette



Renseignez-vous :  
581 323-1050  
navette.innergex@portneuf-sur-mer.ca

**Pour faciliter l'accès à la rivière, un service de navette est mis à disposition des canoteurs et kayakistes pour la mise à l'eau des embarcations. Une initiative dont Innergex est fière partenaire!**

## Un peu d'histoire

Selon Mgr René Bélanger, des pêcheurs basques originaires de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz auraient nommé la rivière en souvenir de leur ville de Port-Neuf. On retrouve son nom sur une carte dressée par Champlain en 1625. Des familles s'y installèrent vers la fin du XVIIIe siècle à la faveur d'un poste de traite de fourrures.

En 1788, le père Coquart fit construire la première chapelle à l'embouchure de la rivière. Dédiée à sainte Anne, elle devint un lieu de pèlerinage très fréquenté des Autochtones, qui s'y rendaient l'automne avant la chasse.

Au milieu du XIXe siècle, on érigea un moulin à bois au pied de la chute du Quatre Milles, près de l'embouchure de la rivière. Ce fut la première exploitation de cette ressource naturelle. Par la suite, le village de Sainte-Anne-de-Portneuf se développa selon la prospérité de l'industrie du bois et des divers propriétaires du moulin, jusqu'en 1978.

En octobre 1994, Innergex commence la construction de trois centrales hydroélectriques. PN1, chute du Quatre Milles, PN2, chutes Philiat et PN3, rapides des Crans Serrés, sont mis en service en octobre 1996.

La rivière, de haut en bas

- Longueur, de sa source à son embouchure : 185 km.
- Débit annuel à l'embouchure : 63,7 m<sup>3</sup>/sec.
- Dénivelé total : 476 m.

Source : Fédération québécoise du canot et du kayak

## Code d'éthique pour le canot-camping

- Vous êtes la personne la mieux placée pour assurer votre sécurité. Planifiez adéquatement vos sorties.
- Soyez courtois et respectez les autres usagers. Proposez votre aide à toute personne qui semble en difficulté.
- Renseignez-vous et respectez les règlements en vigueur ainsi que la propriété privée.
- Évitez les changements brusques de direction. Ils dérangent la faune et peuvent surprendre les autres utilisateurs du plan d'eau.
- Ne campez jamais sur des îles de moins de 60 mètres de diamètre (200 pieds) ou sur celles qui abritent des colonies d'oiseaux. À terre, évitez les aires de nidification.
- Cuisinez sur un réchaud plutôt que sur un feu.
- Utilisez les sites de feu existants seulement. Alimentez vos feux avec du bois mort. Noyez votre feu avant de quitter et récupérez tous vos déchets. N'éteignez jamais le feu avec du sable.
- Ne lavez jamais directement dans le plan d'eau et respectez une distance minimale de 30 mètres (100 pieds) du bord. Le lavage (vaisselle, lessive, douche et dents) se fait à terre, avec un savon biodégradable (le sol joue son rôle de filtre).
- Pour les toilettes, trouvez un endroit où le sol est capable d'absorption, à au moins 30 mètres (100 pieds) de l'eau. Creusez un trou à refermer après usage. En groupe, un trou commun est recommandé.
- Rapportez tous vos déchets. En quittant un site de camping, ne laissez aucune trace de votre visite.
- Ne vous approchez pas à moins de 200 mètres des animaux.
- Réduisez bruit et vitesse à proximité des animaux. Ne les encercliez jamais et ne les poursuivez pas.
- Éloignez-vous si vous détectez des signes de nervosité ou de panique chez les animaux observés.
- Ne nourrissez aucun animal.
- Ne mutiliez pas les arbres en enlevant l'écorce, en coupant des branches, en y enfonçant des clous, etc.
- Faites connaître ce code d'éthique.



Attention : la section entre les km 100 et 90 est constituée d'obstacles infranchissables (RIV-RV et chutes).

**Sites de campement :**

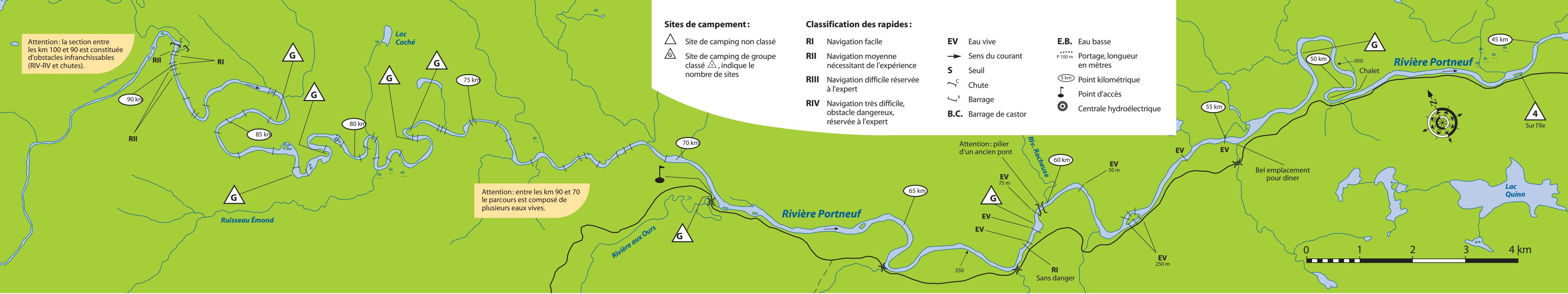
- Site de camping non classé
- Site de camping de groupe classé , indique le nombre de sites

**Classification des rapides :**

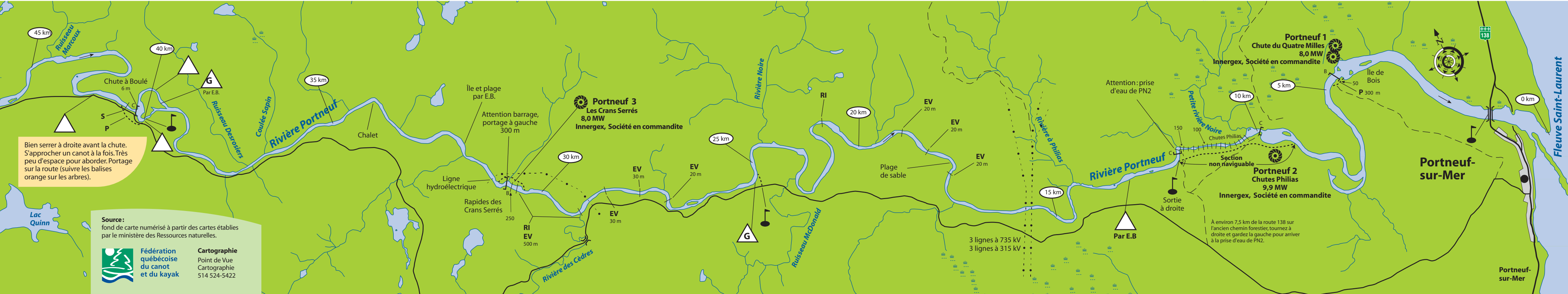
- RI** Navigation facile
- RII** Navigation moyenne nécessitant de l'expérience
- RIII** Navigation difficile réservée à l'expert
- RIV** Navigation très difficile, obstacle dangereux, réservée à l'expert

- EV** Eau vive
- Sens du courant
- S** Seuil
- Chute
- Barrage
- B.C.** Barrage de castor

- E.B.** Eau basse
- P 100 m Portage, longueur en mètres
- 5 km Point kilométrique
- Point d'accès
- Centrale hydroélectrique



Attention : entre les km 90 et 70 le parcours est composé de plusieurs eaux vives.



Bien serrer à droite avant la chute. S'approcher un canot à la fois. Très peu d'espace pour aborder. Portage sur la route (suivre les balises orange sur les arbres).

Source : fond de carte numérisé à partir des cartes établies par le ministère des Ressources naturelles.

Fédération québécoise du canot et du kayak

Cartographie Point de Vue Cartographie 514 524-5422